

# Règlement du festival 2010

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 février !**

1 – Qui organise ?

Le 5ème festival de films amateurs de sports de montagne organisé par Mets d'la Wax organisation se déroulera à Valmorel du vendredi 2 au dimanche 4 avril 2010.

Il bénéficie du soutien de l'Office de Tourisme de Valmorelet des Vallées d'Aigueblanche, de la commune des Avanchers Valmorel .

1.1 – Les objectifs

Promouvoir et valoriser la vidéo amateur sportive de montagne .

2 – Qui peut concourir ?

- Il est ouvert à tout réalisateur (ou groupe de réalisateurs) , appartenant ou non à un club, dans la mesure où le participant ne fait pas de la réalisation de films son activité principale et sous réserve de l'acceptation du présent règlement. La participation est gratuite.
- Les réalisateurs peuvent proposer plusieurs œuvres

2.1 – Quels films peuvent concourir ?

- Tous les films amateurs ayant pour thème principal les sports pratiqués en montagne, cela dans le respect des règles de sécurité : ski, snowboard, airboard, snowscoot, escalade, VTT, base jump, parapente et autres ...
- Les films ayant déjà concouru précédemment ne pourront être représentés
- Les films de type Jackass seront exclus.

3 – Caractéristiques techniques des films

- Ils devront être présentés sur support DVD sous formats lisibles par un lecteur DVD et dans un parfait état de projection.
- L'organisation décline toute responsabilité dans le cas d'une impossibilité de projection due à une quelconque incompatibilité matérielle
- Leur durée ne devra pas dépasser 20 minutes.
- Les organisateurs se réservent la possibilité de ne présenter que des extraits des films.
- Les films sont à envoyer à cette adresse :

Mets d'la wax Organisation

Le pré

73260 Les Avanchers Valmorel

- Afin d'être visionnés par le comité de sélection, ils devront impérativement parvenir à notre siège social avant le 15 Février 2010.

4 – Inscriptions

- Aucun droit d'inscription n'est exigé.
- Le(s) formulaire(s) d'inscription - fourni(s) par les organisateurs (téléchargeable sur le site du festival à cette adresse : [www.metsdlawax.com](http://www.metsdlawax.com) )- et le(s) film(s) devront parvenir à notre siège social avant le 15/02/2010

Le concurrent devra joindre :

1. une présentation du/des film(s) ou synopsis

2. une bande annonce (ou un extrait d'une minute environ représentant le film)
3. Au minimum une photo tirée du film (pour éventuelle insertion dans le programmé documents promotionnels du Festival, son site internet et reproduction pour la presse)
4. la liste des participants: riders, cameraman, monteur...
5. La liste des morceaux de musique utilisés dans le film ainsi que l'interprète et la durée .
  - Les réalisateurs sont invités, dans la mesure du possible, à venir présenter leurs films lors de sa projection .
  - L'horaire et le rythme de présentation des films inscrits et admis au festival seront effectués suivant les programmes établis par les organisateurs sur la base des exigences d'organisation. Leur décision est sans appel.

#### 5 – Expédition (et assurances)

- Les frais d'expédition et d'assurance du ou des films sont à la charge du concurrent.
- Les supports envoyés dans le cadre de la participation au festival ne seront pas retournés par l'organisation.

#### 6 – Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de membres désignés au sein de Mets d'la Wax organisation. Aucun de ses membres ne devra être associé de quelque manière que ce soit à la production ou réalisation des films présentés à la sélection.

Le comité de sélection sera chargé du choix des films projetés lors du festival. Il peut décider de représenter au public certains films hors compétition qui, ne possédant pas toutes les caractéristiques requises pour l'admission au concours, répondent cependant à l'esprit du festival.

Le comité ne sera pas tenu de justifier ses choix. Tout film sélectionné pour le festival ne pourra être retiré après le 15/02/2010

Les concurrents dont les films n'ont pas été sélectionnés en seront informés par courriel avant le festival.

#### 7 – Le jury

Les organisateurs arrêtent la composition du jury qui sera de 5 à 7 membres.

Aucun de ses membres ne devra être associé de quelque manière que ce soit à la production ou réalisation des films présentés à la compétition\* auquel cas son vote ne pourrait être pris en compte .

\*Il pourrait néanmoins concourir pour le prix du public .

#### 8 – Les prix officiels

. Le prix « Mets d'la Wax » décerné par les membres du jury sur les critères : scénario, originalité, qualité, montage et ressenti personnel. Le classement des films par le jury est sans appel et non susceptible de discussion. .

. Le « prix du public » décerné par le public (coup de cœur).

. Le « prix du hasard » décerné par un tirage au sort parmi les films ne faisant pas partie des prix sus-dits .

Chaque prix sera accompagné d'un trophée, de lots et récompenses qui dépendront des partenariats réalisés pour le concours. Seuls les primés seront récompensés.

(Les trophées ou/et lots ne seront remis qu'aux lauréats présents ou représentés\* lors de la finale (le dimanche) Aucun lot ou trophée ne pourra être réclamé hors de cette « cérémonie » de remise des prix.

Les organisateurs du festival peuvent décider de créer ou de supprimer des prix.

Dans le cas où aucun représentant ne pourrait être présent ce jour, contacter Mets d'la Wax Organisation auparavant .

#### 9 – Droits

Chaque participant déclare être effectivement auteur ou ayant droit du ou des films qui

seront présentés et être à ce titre titulaire de tous les droits de propriété littéraire, dramatique et musicale.

La simple participation au festival confère gratuitement aux organisateurs le droit de présenter le/les film(s) (intégrale ou sous forme d'extrait), sur tout média ou lors de projections publiques, à des fins non commerciales, dans le cadre de la promotion et du déroulement du festival.

Les frais Sacem sont pris en charge par l'organisation pour les projections liées au festival.

Les concurrents devront fournir la liste des titres, des interprètes et des durées des morceaux musicaux utilisés

#### 10 – Palmarès « Mets d'la wax »

Les organisateurs souhaitent obtenir du concurrent une licence non exclusive de distribution de CD et DVD pour les films sélectionnés. Pour cela, le concurrent doit consentir le prêt ou le don d'une copie de son ou ses films.

#### 11 – A noter

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter ou d'annuler le concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure et ce sans recours des participants.

. L'inscription des films implique l'acceptation sans réserves de toutes les normes et conditions établies par ce règlement.

. Cette inscription ne sera prise en compte qu'à réception du film et du bulletin d'inscription rempli et signé à l'adresse :

Mets d'la wax Organisation  
Chez Clothilde et Samuel Ledanois  
Le Pré  
73260 Les Avanchers Valmorel

. Mets d'la wax Organisation est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement.

. Les informations concernant le concurrent et le/les film(s) présentés pourront être utilisées sur le réseau internet\*.

. Les réalisateurs sont invités, dans la mesure du possible, à venir présenter leurs films lors des projections publiques organisées hors festival.

\*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant, auprès de l'organisation du festival, manifestation à laquelle vous participez.

A l'adresse : [info@\(NOSPAM\)metsdlawax.com](mailto:info@(NOSPAM)metsdlawax.com)

Pour tous renseignements complémentaires:

[info@\(NOSPAM\)metsdlawax.com](mailto:info@(NOSPAM)metsdlawax.com)